

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DES
RETRAITES CAISSE D'ÉPARGNE
RÉGION HAUTS DE France**

13 Mars 2025 à Ste Catherine les Arras

Nombre de participants:

A l'Assemblée : 72

A la visite : 25

Au repas : 97

Excusés : 23

Invités : 3

- Monsieur Michel OUTREY, Secrétaire Adjoint au Bureau National de la Fédération Nationale.
- Madame Céline GARNIER, Directrice des exploitations à EPS.
- Monsieur Emmanuel CABY, Directeur du Secrétariat, RSE, Partenariats à la Caisse d'Épargne des HAUTS DE France.

Françoise HAUTECOEUR remercie :

- les invités qui nous ont fait l'honneur et le plaisir de participer activement à notre Assemblée, prouvant l'intérêt qu'ils portent à notre Fédération,
- Martine AUBANEL qui s'était portée volontaire pour assurer l'organisation de cette rencontre, ainsi que la découverte de la galerie du temps du Louvre Lens pour les accompagnants.
- La Présidente remercie également les adhérents présents à la réunion ainsi que les 23 personnes qui se sont excusées et souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents chaleureusement applaudis.

La Présidente passe ensuite à l'ordre du jour.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE PAR FRANCOISE HAUTECOEUR, Présidente Régionale

Françoise HAUTECOEUR donne lecture du rapport moral et d'activité (**joint en annexe**)

Ce rapport s'enrichit chaque année de questions sociétales et met aussi l'accent sur l'implication des membres de notre Fédération Régionale qui s'investissent pleinement dans les missions qui leur sont confiées.

Approbation et vote à l'unanimité de la salle

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2024 PAR JACQUES DEWEZ, Trésorier Régional
INTERVENTION DE NOTRE TRÉSORIER RÉGIONAL

Notre trésorier Jacques DEWEZ, analyse les documents suivants : **(joints en annexe)**

- Le Bilan,
 - Le compte de résultats au 31/12/2024.
- Et apporte un commentaire sur les postes de charges et de recettes.

Le résultat de l'exercice 2024 présente un solde positif de 1333,67€ qui sera impacté en 2025 par la baisse du taux de rendement du livret A.

La cotisation moyenne par adhérent s'élève à 38€. La progression des participants à nos AG témoigne d'une mobilisation accrue de nos adhérents et contribue à la pérennité financière de notre Fédération.

L'augmentation des réserves traduit une gestion saine et un bon contrôle des dépenses, permettant à notre Fédération de renforcer sa solidité financière.

A noter l'achat exceptionnel de 100 exemplaires de l'ouvrage « Les Pionnières » qui sera offert aux participants de l'AG.

Adhérents :

- 386 (377 au 1^{er} Janvier 2024)

La Présidente remercie Jacques pour sa présentation et son investissement et son travail minutieux

RAPPORT DU CONTRÔLEUR REGIONAL DES COMPTES : BRUNO DAMBRUNE

Bruno DAMBRUNE, après avoir effectué un audit de la comptabilité et un contrôle sur place des éléments auprès du trésorier, donne quitus de la gestion pour l'exercice 2024.

Approbation et vote à l'unanimité de la salle.

Remerciements de la Présidente qui félicite le contrôleur aux comptes pour la clarté de son exposé.

DETERMINATION DU MONTANT DE LA COTISATION POUR L'ANNEE 2025

A l'exposé de notre trésorier, nous avons pu constater que nos finances sont en équilibre et en bonne santé, que la part des cotisations que nous reversons à la Fédération Nationale reste maintenue à 18€. Par conséquent, le Conseil Fédéral Régional a souhaité maintenir le coût de la cotisation annuelle à 35 € lors de sa séance du 30 Janvier 2025.

La Présidente propose que la cotisation de base reste donc fixée à 35 € (ou plus à titre de soutien). **Il est à souligner que cette cotisation bénéficie de la réduction d'impôt de 66 % ce qui ramène son coût à 11,90 €.**

Approbation et vote à l'unanimité de la salle.

RENOUVELLEMENT DE 50 % DES MEMBRES DU CFR

Pour rappel, notre Conseil Fédéral Régional est élu pour 6 ans avec un renouvellement de la moitié des membres tous les trois ans :

Sont sortants en 2025 :

Madame Martine AUBANEL, Messieurs Roger ASSELIN, Yvon BULTEL, Philippe CARPENTIER, Michel HAUTECOEUR, Guy LEROY, Guy SELLIER.

Ces candidats ont manifesté le désir de se représenter lors de la réunion du CFR du 25 Novembre 2024, à l'exception de Monsieur Philippe CARPENTIER.

Nous intégrons les candidatures de Madame Rosine MASSON, de Messieurs Vincent FRERE et Bruno DAMBRUNE, soit 9 personnes.

Approbation et vote à l'unanimité de la salle.

Félicitations aux candidats élus jusqu'en 2031

Les personnes restant en place jusqu'en 2028 et pour lesquelles un vote n'est pas nécessaire ce jour, sont :

Mesdames et Messieurs : Françoise HAUTECOEUR, Evelyne NACHEL, Andrée SWINIARSKI, Philippe BUTEL, Jean THOMAS, Jacques DEWEZ, Daniel TRICOT, Georges PAPAJAK, soit 8 personnes.

Le nouveau CFR sera donc composé de 17 personnes (ce qui n'est pas interdit par les statuts). Il se réunira l'après-midi pour procéder à son installation.

Françoise HAUTECOEUR informe l'assemblée qu'elle ne sera pas candidate au poste de Présidente. Elle souhaite passer le flambeau après avoir assumé, avec beaucoup de plaisir, la fonction pendant 12 ans.

Avant la parution du présent compte rendu, nos adhérents ont été avisés de la composition du nouveau CFR.

DESIGNATION DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Toujours dans le cadre du renouvellement, il reste à désigner un nouveau vérificateur aux comptes, Bruno DAMBRUNE candidat au CFR, ne pouvant cumuler deux fonctions.

Jean-Pierre HOUZIAUX occupera le poste de titulaire.

José BACHARY sera son suppléant.

Approbation et vote à l'unanimité de la salle.

Françoise HAUTECOEUR remercie nos deux collègues pour leur candidature et leur futur investissement.

ASSISES NATIONALES A STE FOY LES LYON du 18 au 20 SEPTEMBRE 2025

La Section Rhône Alpes est en charge de l'organisation des Assises Nationales. Elles vont se dérouler dans un cadre agréable et confortable au Domaine de Lyon Saint Joseph, à Ste Foy les Lyon.

Ce site présente le grand avantage de rassembler en un seul lieu les structures d'hébergement, de réunion et de restauration. Il offre également un vaste parking gratuit de 200 places.

Notre Section Régionale sera représentée par : Mesdames et Messieurs : Andrée SWINIARSKI, Evelyne NACHEL, Françoise HAUTECOEUR, Jacques DEWEZ, Michel HAUTECOEUR, Marc DEBYSER, Guy SELLIER, Philippe SECLET, Daniel TRICOT soit 9 congressistes et leurs accompagnants.

Notre participation est une façon d'encourager les organisateurs qui œuvrent durant de longs mois pour la réussite de cette manifestation.

Les inscriptions sont désormais closes (délai au 31 Janvier 2025).

INTERVENTION DE MICHEL OUTREY, Secrétaire Adjoint de la Fédération Nationale

Avant son intervention, notre collègue (qui siège en région Franche-Comté), présente sommairement l'historique de sa carrière professionnelle.

Sa nomination au sein du Bureau National est intervenue lors des Assises de REIMS en Septembre 2022.

Evènements 2024 :

- Tout comme en 2022 et 2023, notre Président National Bernard D'ARAQUY est intervenu auprès de la CGP pour la revalorisation de nos retraites. Le maintien de droits a été valorisé de 1,60 % au 1 Janvier 2025. Malheureusement ce ne fut pas le cas pour le régime supplémentaire.
- Les membres du Bureau National ont tenu 5 réunions en Visio.
- Le Conseil Fédéral National (les membres du Bureau National enrichi des membres Régionaux) s'est réuni à 4 reprises (Lille, deux fois à Paris, et une fois en Visio).
- Le 27 Février 2025, une AG extraordinaire a validé quelques modifications statutaires (listées ci-dessous).

Modifications statutaires :

Article 2 - Dénomination

Notre Fédération prend pour titre « Fédération Nationale des Retraités des Caisses d'Epargne-groupe BPCE et des établissements affiliés au groupe BPCE » permettant ainsi une ouverture plus large à nos adhésions.

Article 11 – Composition du Bureau National

Désormais, le Bureau National sera composé de 7 membres par la désignation d'un 2ème Vice-président (dans le cas d'un risque de carence de gouvernance dans une Section Régionale).

Article 12

Les contrôleurs aux comptes deviennent des vérificateurs aux comptes.

Composition du Conseil Fédéral National :

Outre les 7 membres du Bureau National, chaque Région désigne 2 représentants.

Composition du Conseil Fédéral Régional :

Il doit être composé d'au moins 6 membres.

Michel OUTREY rappelle que notre Fédération est plus que jamais en liaison avec l'UFRB (Union Française des Retraités de la Banque) et la CFR (Confédération Française des Retraités).

Nous disposons d'un siège au conseil d'administration de l'UFRB occupé par notre Trésorier National Marcel DURIEUX.

Nous sommes également partenaires auprès de l'Association pour l'Histoire des Caisses d'Epargne (qui a développé le livre « les Pionnières »).

Le Conseil Fédéral National a pris la décision de se retirer du Groupement Européen (Euro-rencontres) pour absence de clarté sur la gestion. Gain de 4000€ annuel.

Etat des adhésions nationales :

5259 adhérents au 21 Décembre 2024. Chiffre en forte progression puisque nous accueillons 296 nouveaux collègues.

Ce résultat est dû au mailing de début d'année 2024 dit « action BPCE Mutuelle ». Notre collègue remercie notre Mutuelle de nous avoir fourni les listings pour cette opération (dans le strict respect de la loi RGPD).

Cette opération sera reconduite en 2026.

Au niveau des sections régionales, 14 voient leur effectif augmenter et 3 diminuer.

Liste des Commissions Nationales :

- recrutement,
- accompagnement décès,
- élections,
- statuts,
- communication, dont « infos retraités »,
- site internet, formation et prise en mains par les sections Régionales,
- maintien à domicile « bien vivre à domicile ».

Toutes ces commissions se réunissent en Visio.

Michel OUTREY a particulièrement mis en évidence les excellents rapports que nous entretenons avec notre Mutuelle, et ce, depuis de nombreuses années.

Fin Janvier 2024, à l'initiative de cette dernière, une réunion d'information annuelle a eu lieu à Paris. Un fascicule « guide du délégué » a été remis aux participants.

Ces mêmes délégués ont participé à l'AG annuelle de BPCE Mutuelle en Juin 2024 à Bordeaux.

Notre collègue rappelle que nous détenons la totalité des 26 sièges de délégués réservés aux retraités du groupe BPCE et avons 5 représentants au sein du conseil d'administration de la Mutuelle, ce qui nous permet d'être proches de toutes les décisions qui nous concernent.

En cette année 2025, nous allons élire 50 % de nos délégués. Deux délégués supplémentaires ont été attribués aux retraités, ce qui portera le total à 28 sièges.

Nous espérons réaliser le « grand chelem ». Toutes les instructions de vote suivront prochainement.

Succès total des dernières Assises à Paris avec la présence, entre autres personnalités, de Monsieur Nicolas NAMIAS Président du Directoire du groupe BPCE.

Les prochaines Assises se dérouleront à Ste Foy Les Lyon en Septembre 2025. Le même succès est attendu et les inscriptions sont closes.

Michel OUTREY remercie l'assistance pour son écoute, les 17 sections Régionales et la nôtre en particulier pour leur engagement, leurs innovations, leurs créations qui permettent de pérenniser l'avenir de notre Fédération.

La Présidente remercie Michel OUTREY pour sa participation et son déplacement depuis sa Région de Franche Comté.

INTERVENTION D'EMMANUEL CABY, Directeur du Secrétariat, RSE, Partenariats à la CE des HAUTS DE FRANCE

NOUS SOMMES UNE BANQUE 100 % COOPERATIVE :

Notre modèle coopératif nous permet d'agir dans l'intérêt général en adoptant une vision à long terme.

NOUS SOMMES UNE BANQUE 100% REGIONALE :

Solide pour être utile au territoire.

Nous prenons les décisions au niveau local, en circuit court. Nous réinvestissons votre épargne, là où vous vivez.

14000 projets immobiliers accompagnés, soit 1 projet régional sur 4.

43000 clients professionnels et entreprises.

Partenaire bancaire de 13 entreprises de la promotion 2024 French Tech Nest 40/120.

NOUS SOMMES UNE BANQUE 100% UTILE :

- **Au développement économique.** Nous sommes une entreprise locale, performante, engagée dans le développement et la vitalité de sa région. 100% de l'épargne que vous nous confiez finance les projets locaux qui améliorent votre quotidien. Nous sommes banquier et

assureur, partenaire des projets et de la réussite de nos clients. Nous sommes également un investisseur régional, et à ce titre, acteur majeur de la transition et de l'emploi.

- **A la transition environnementale.** Nous permettons à nos clients d'investir dans une épargne responsable. Nous sommes partenaires de nos clients particuliers, entreprises et collectivités dans leur transition énergétique et environnementale. Nous sommes engagés dans la réduction de notre propre empreinte environnementale et avons investi 22 millions d'euros dans la rénovation de nos agences.

- **Aux avancées sociales.** Banquier et assureur des familles et des entreprises, nous agissons pour une « Finance Utile ». Nous permettons au plus grand nombre de se loger dans notre région. Nous sommes le partenaire de référence des acteurs de la santé, de la solidarité et du service public. Nous favorisons l'accès à la culture, au sport-santé et à l'insertion par l'emploi et le logement.

Nous accompagnons les transformations environnementale et sociétale de notre territoire.

Nous sommes certifiés B Corp depuis 2022, qui confirme l'impact positif de notre action quotidienne sur la société et l'environnement de notre territoire.

Certifiés sur 5 dimensions : environnement, implication sociétale, clients, collaborateurs & gouvernance.

Nous sommes au service de la vitalité des Hauts de France

POURSUITE DE NOTRE DEVELOPPEMENT AU BENELUX :

La Caisse d'Epargne Belgium qui a célébré ses 10 ans d'existence en 2024, est notre succursale spécialisée pour les clientèles entreprises et patrimoniales.

Création de la succursale Caisse d'Epargne Nederland dédiée aux grandes entreprises néerlandaises.

Création de Van Lys Bank, banque d'affaires, spécialement créée pour répondre aux besoins des dirigeants, entrepreneurs et investisseurs de la région Hauts-de-France et des marchés transfrontaliers.

Acquisition d'une institution bancaire belge, Nagelmackers, dont le nom est empreint d'histoire depuis 1747, est spécialisée en gestion patrimoniale de particuliers les plus fortunés, les entrepreneurs et les clients institutionnels.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance :

Il représente les Sociétés Locales d'Epargne, les 400 000 clients sociétaires et les 3 000 collaborateurs,

Il valide notamment les orientations générales de la banque,

Chacune des 14 SLE est représentée au COS.

Chiffres principaux :

687 M€ de PNB

160M€ de résultat net

4,5 Mds€ de fonds propres

La Présidente remercie Monsieur Emmanuel CABY pour son intervention et sa fidèle présence à nos Assemblées Générales.

INTERVENTION DE MADAME CELINE GARNIER DIRECTRICE DES EXPLOITATIONS A EPS

En préalable à son intervention, Madame Céline Garnier tient à commenter les nombreux et récents échanges, parfois tendus, entre les organismes complémentaires de santé et les pouvoirs publics, suite aux votes du budget de la sécurité sociale.

Que s'est-t'il réellement passé ? Un bref historique.

Gouvernement Barnier :

- Adoption, avant passage au Parlement, du PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale), avec projet de hausse du ticket modérateur (côte part que la sécurité sociale laisse à la charge de l'assuré). C'est une hausse de 5% qui est suggérée sur les consultations et les médicaments, afin de réduire le déficit de la Sécurité sociale.
- C'est un impact conséquent, donc un transfert de 900 M€ vers les complémentaires santé.
- Une première fissure apparaît à ce projet par le rejet du Sénat, notamment de la commission des affaires sociales.

Nous sommes début Décembre 2024, le Gouvernement Barnier est censuré.

Gouvernement Bayrou :

- En Janvier 2025, annonce de l'abandon de ce projet d'augmentation de 5 %. Cependant, et bien avant cette date, les complémentaires santé ont averti leurs adhérents des futures tarifications 2025, orientées à la hausse (concernant notre propre Mutuelle, le courrier d'information des futures cotisations 2025 est daté du 4 Novembre 2024).
- Or, malgré cet abandon, le Gouvernement Bayrou accuse les complémentaires santé d'avoir anticipé la hausse du projet de PLFSS pour augmenter leurs cotisations, et leur demande de les revoir à la baisse.

La réaction des complémentaires santé :

Elles déclinent toute rétrocession et soutiennent que leurs décisions tarifaires ont été prises **avant toute annonce de projet PLFSS**, et se sont appuyées essentiellement sur leurs ratios financiers de sinistres/primes et frais de gestion.

Elles s'insurgent également contre tout projet de l'État de taxer la santé au détriment du pouvoir d'achat des Français, et refusent de devenir les variables d'ajustement des déséquilibres budgétaires de l'assurance maladie.

De même, il faut noter qu'en 20 ans, la taxation des complémentaires santé a été multipliée par 8. La France est championne d'Europe : les contrats d'assurance santé sont taxés à 14 % en moyenne, tandis qu'ils sont exemptés en Allemagne, taxés à 0,15 % en Espagne et à 2,5 % en Italie.

Deux médiateurs sont intervenus :

- **La DREES** (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation, et des Statistiques) est une entité d'expertise publique en santé et social).

Son analyse critique les frais de gestion excessifs de certaines complémentaires, mais confirme un équilibre financier précaire.

- **L'ACPR** (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) émane de la Banque de France. Cette autorité est en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires, d'assurance et de leurs intermédiaires.

Son analyse soutient les complémentaires santé, confirme un déficit moyen en 2023, valide un rattrapage de cotisations après des années de modération, et confirme surtout **que leurs hausses tarifaires ont été prises avant toute éventuelle augmentation du PLFSS.**

Lutte contre la fraude :

Au terme de cette introduction, nous apprenons que des dispositions de collaboration entre l'Assurance Maladie et les **OCAM** (Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie) étaient prévues à l'article 49 de ce PLFSS 2025. Elles fixaient le cadre d'une **coopération renforcée** et **généralisée**, c'est à dire d'un **échange d'informations** en cas de suspicion de fraude (assurés et professionnels de santé).

Ces dispositions ont été retoquées par le Conseil Constitutionnel.

Après ce préalable, Madame Céline GARNIER poursuit son intervention.

Être adhérent à une garantie individuelle BPCE Mutuelle :

1 - Avantages à la souscription

- Pas de but lucratif,
- Représentation dans les instances en fonction du poids des différents segments,
- Une mutuelle au service des salariés et anciens salariés du groupe BPCE,
- Adhésions ouvertes aux ascendants et descendants des adhérents,
- Dispositif de ristourne à destination des revenus les plus faibles :
 - > La provision pour ristourne a pour objet de permettre aux adhérents à titre individuel, et dont les revenus sont faibles, de continuer à bénéficier d'une couverture santé individuelle,
 - > Les dotations à la provision pour ristourne sont financées par les résultats de la Mutuelle (entre 2017 et 2024, 2,5M€ ont été financés),
- Deux mois de gratuité à l'adhésion ASV sous conditions :
 - > BPCE Mutuelle a décidé d'accorder deux mois de gratuité à tous les nouveaux adhérents de la gamme ASV,
 - > Ce dispositif est financé par les résultats de la Mutuelle (entre 2017 et 2024, 2,1M€ ont été financés).

2 - Des augmentations très modérées sur les dernières années

Le modèle économique de BPCE Mutuelle, avec un pilotage technique proche de l'équilibre, a permis des augmentations de tarif modérées sur les dernières années, en deçà des constats réalisés sur la place auprès des autres Mutuelles.

Par exemple, pour ASV Optimum qui est la couverture milieu de gamme, c'est +2,32% de cotisations contractuelles moyennes sur la période 2019 à 2024.

Au regard des données du classement d'UFC Que Choisir sorti en janvier 2024 (sur données à fin 2022), BPCE Mutuelle ferait partie du Top 3 du classement.

3 - La redistribution du résultat si possible

Madame Céline GARNIER confirme la réduction ponctuelle de cotisation de 50 % en Avril 2025 (grâce aux excédents générés par l'assurance emprunteurs).

Analyse du portefeuille des garanties individuelles Santé au 31-12-2024 :

1 - L'offre ASV (Atout Santé Vitalité) :

Offre individuelle basée sur 3 garanties dont le niveau de couverture est croissant :

- Essentiel (ASVE) : offre d'entrée de gamme. Elle permet de répondre à une contrainte de budget.
- Optimum (ASVO) : offre d'un bon niveau. Garantie la plus souscrite par nos adhérents.
- Premium (ASVP) : offre haut de gamme. Garanties renforcées sur l'ensemble des postes (lancement récent en 2018).

Environ 80% des actifs partant en retraite restent fidèles à la mutuelle.

Les contrats sont responsables.

2 – Effectifs :

La gamme ASV protège 31331 personnes.

L'âge moyen de l'assuré principal est de 70 ans

Croissance du portefeuille ASV de +2,5% en 2024.

Ventilation des bénéficiaires par garantie :

- 3 % ASV Essentiel
- 85 % ASV Optimum
- 12 % ASV Premium

3 – Coût moyen :

Le remboursement moyen par personne est en évolution sur l'ensemble de la gamme.

Détail des coûts 2023/2024 :

- +5,50 % ASV Essentiel
- +6,70 % ASV Optimum*
- +2,50 % ASV Premium

* L'importante hausse du coût moyen s'explique principalement par le dentaire (désengagement de la Sécurité Sociale) et la Médecine courante.

Le remboursement moyen pour les retraités est plus important que celui des actifs pour tous les postes (sans surprise).

4 – Bilan des coûts de la gamme ASV 2023/2024 :

- Dentaire +9,40 %
- Médecine courante +10,10 %
- Pharmacie +2,20 %
- Hospitalisation +2,20 %
- Optique +0,40 %
- Autres soins (prothèses auditives et petit appareillage) +7,40 %

Soit une moyenne de +5,70 % par rapport à 2023.

5 - Evolution des cotisations 2025 :

La gamme ASV est pilotée techniquement conformément au cadre d'appétence, soit au plus haut à 95% de ratio S/P (Sinistres/Primes).

- ASV Essentiel : Equilibre technique des soins 2024 estimé à 73,00 % (pas d'évolution des cotisations)
- ASV Optimum : Equilibre technique des soins 2024 estimé à 95,00 % (évolution des cotisations 2025 de +3,80%)
- ASV Premium : Equilibre technique des soins 2024 estimé à 90,10% (pas d'évolution des cotisations).

Expérience client :

1 – Les services et leurs indicateurs de performance :

- gestion des dossiers : adhésions, radiations et mises à jour sous 3 jours
- carte de tiers payant : édition à J+1
- remboursements : via flux automatiques (télétransmission) sous 1 jour, et 5,2 jours pour les traitements manuels
- prises en charge : immédiate avec la carte assuré, et 24 h pour l'hospitalière
- devis : sous 3 jours
- mails : sous 4 jours
- réclamations : 98 % traitées en moins de 21 jours pour un taux de réclamations de 0,32 %
- téléphone : un taux d'appels servis à 91 %

La certification Afnor Relation ClientNF345 a été renouvelée en 2024

2 - La Satisfaction des adhérents BPCE Mutuelle –Extrait étude 2024 :

- satisfaction globale : 87 % (+ 1 point)
- contrats individuels : 94 % (+ 1 point)
- recommandation : 90 % (+ 2 points)

3 - Nouveau site institutionnel EPS –accès espaces privés :

Un nouveau site EPS a été créé.

Un lien « espace assurés » permet d'accéder au site de BPCE Mutuelle, ainsi qu'aux sites de la Retraite et de la Prévoyance.

Madame Céline GARNIER invite tous les adhérents à utiliser ce nouvel outil.

4 - Les travaux en cours sur l'offre de BPCE Mutuelle :

Des travaux de réflexion sur l'accroissement du portefeuille individuel de BPCE Mutuelle ont été engagés.

L'étude du positionnement de l'offre individuelle actuelle de notre Mutuelle, par rapport à celles d'autres complémentaires santé du marché, a permis d'identifier des opportunités d'évolution :

- ajuster le contrat ASV Essentiel (entrée de gamme), permettant de répondre aux actifs qui vont quitter leurs contrats collectifs, lors de leur passage au statut de retraité,
- L'intégration d'un produit intermédiaire ASVI (ASV Intermédiaire) pour enrichir l'offre milieu de gamme, très proche de ASV Optimum.

Nos objectifs sont toujours orientés vers :

- la fidélisation de nos actifs partant à la retraite,
- promouvoir la possibilité de faire adhérer d'autres membres de la famille,
- améliorer l'offre individuelle aux retraités,
- promouvoir notre offre au sein de la communauté des actifs et retraités de la Banque Populaire.

Les services :

Santéclair

IMA Santé et bien d'autres....

L'intégralité des services proposés par notre Mutuelle est consultable sur son site internet.

Madame Céline GARNIER termine son exposé :

- en dressant le calendrier des prochaines élections des délégués,
- en rappelant la revalorisation de la retraite CGP de 1,60 % au 1^{er} Janvier 2025.

La Présidente remercie Madame Céline GARNIER pour son intervention détaillée et précise qui a permis de répondre aux questions posées par nos adhérents.

ASSISES NATIONALES DE PARIS DU 3 AU 5 OCTOBRE 2024

A l'occasion des Assises de Paris, Michel HAUTECOEUR, malgré une grande fatigue, a tenu à immortaliser l'évènement.

A partir de 6 heures d'enregistrement et au terme de plusieurs semaines de travail, il a réussi à condenser et proposer un film d'une durée de 15 minutes.

La projection nous fait découvrir ces trois journées intenses.

L'assistance a fortement apprécié cette diffusion et a vivement remercié Michel pour son investissement.

Il est possible de visualiser la version longue sur le site régional de notre fédération.

ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE REGIONALE 2026

La Présidente, Françoise HAUTECOEUR, sollicite la salle.

Martine AUBANEL propose, à nouveau, ses services pour organiser l'AG Régionale de 2026.

Merci à Martine pour son investissement.

DIVERS

Pendant le repas, les participants se verront offrir un exemplaire de « Pionnières ». C'est un ouvrage édité par les Editions de l'Epargne. Résolument moderne et tourné vers l'avenir, ce livre ne ressemble à aucun des autres livres publiés sur les Caisses d'Epargne.

D'autre part, un de nos adhérents, Monsieur Roger Lemoine, nous a sollicités pour obtenir une subvention destinée à financer la réhabilitation du buste en bronze d'Abel Bergaine dans sa commune de Vimy. Notre Fédération n'a pas vocation à accorder des subventions, mais la Présidente invite les participants de l'AG à se rapprocher de Monsieur Lemoine afin de contribuer de manière individuelle à son projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H00.

Le secrétaire rédacteur : Georges PAPAIAK

REUNION EXTRAORDINAIRE DU CFR DU 13 MARS 2025

A l'issue du repas, le nouveau CFR s'est réuni pour procéder à son installation et élire le nouveau Bureau.

Présents : Mesdames Martine AUBANEL, Françoise HAUTECOEUR, Rosine MASSON, Evelyne NACHEL, Andrée SWINIARSKI. Messieurs Roger ASSELIN, Yvon BULTEL, Bruno DAMBRUNE, Jacques DEWEZ, Vincent FRERE, Michel HAUTECOEUR, Georges PAPAIAK, Guy SELLIER, Daniel TRICOT

Absents excusés : Jean THOMAS, Guy LEROY, Philippe BUTEL

Démission : Philippe CARPENTIER

Nouveau Bureau :

Présidente : Evelyne NACHEL

Vice-Présidents : Daniel TRICOT

Yvon BULTEL

Trésorier : Jacques DEWEZ

Trésorier-Adjoint Bruno DAMBRUNE

Secrétaire rédacteur Georges PAPAIAK

Secrétaire-Adjoint Michel HAUTECOEUR

Administrateurs régionaux Michel HAUTECOEUR

Jacques DEWEZ

Représentants au CFN : Evelyne NACHEL

Daniel TRICOT

Guy SELLIER (premier suppléant)

Fait à Dourges, le 26 Mars 2025 Le Secrétaire rédacteur : Georges PAPAIAK